

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2015

L'An deux mille quinze et le neuf Avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jordi Barre en séance publique au nombre prescrit par la loi ; sous la **présidence de Monsieur Roland NOURY, Maire.**

Etaient présents : Evelyne ALMERGE, Latifa BENAODIA-BRIKI, Jean BOBO, Frédéric CARVALHAIS, Stéphane FOURCADE, Christophe GUIL, Stéphane JACQUET, Anne LESIMPLE, Philippe MATRION, Josette MONTSERRAT, Gaël MOOGIN, Maud PERINEAU, Ida POLIT, Philippe XANCHO.

Secrétaire de séance : Madame Ida POLIT.

Avant d'examiner l'ensemble des points de l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait un rappel des orientations de la Communauté de Communes des Aspres depuis sa création, mettant en évidence les notions de solidarité et d'intercommunalité, d'égalité de traitement, et de mutualisation, depuis la création du 1^{er} SIVOM sur le territoire des Aspres. Il indique l'intégration de 2 agents du SIVU de Ponteilla, à sa clôture afin d'assumer la responsabilité des communes membres de ce syndicat, adhérentes à la Communauté.

Monsieur le Maire donne connaissance des objectifs de la Commune pour 2015, il indique que cette réunion est la plus importante de l'année : **Vote du BUDGET COMMUNAL**, il indique qu'avec la Communauté de Communes des Aspres grâce à la mutualisation de certaines compétences nous pourrions faire face à de nombreux services communs pour le citoyen.

L'Etat est en train de baisser les dotations des collectivités territoriales. Grâce à l'augmentation de la population de notre Commune, l'assiette des recettes est en hausse pour 2015 bien que la dotation nationale de péréquation a diminué de 6 722 €.

Cette année est une année de charnière par la maîtrise de la gestion communale, la baisse de la masse salariale, la modification des contrats de maintenance en section de fonctionnement revus à la baisse, le réajustement des tarifs communaux, les tarifs des locations des salles avec un règlement conforme à nos exigences. Depuis 2011, les taux d'imposition ont été inchangés dans la Commune, de 2011 à maintenant l'inflation est de 5,8 % donc il devient nécessaire d'augmenter les taux d'impôts locaux afin de prévoir nos futurs investissements.

Dans ce contexte, le Budget 2015 a été préparé par la commission des finances dans cette perspective.

2 Retards : M. MATRION Philippe est arrivé à 19h40 et Mme BENAODIA-BRIKI Latifa est arrivée à 19h50.

La réunion débute à 19h51.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Vote de l'ordre du jour : 15 voix Pour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Il nomme le secrétaire de séance : Mme Ida POLIT.

Appel des élus : 15 présents.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des modifications sont à apporter sur le dernier P.V. du 27 Février 2015, sur la forme et non sur le fond.

En ce qui concerne l'élagage des platanes qui était noté sur ce P.V. : Mme Anne LESIMPLE intervient et demande qu'à l'avenir la commune mette un meilleur dispositif pour la distribution du bois à la population.

Vote du procès-verbal du 27 Février 2015 à l'unanimité : 15 voix Pour.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE ET CCAS :

Présentation du Compte Administratif 2014 Commune et CCAS :

Monsieur le Maire quitte la salle, momentanément, pour la présentation et le vote du Compte Administratif 2014 Commune et CCAS par Monsieur Christophe GUIL, délégué de la commission des Finances qui expose la synthèse avec projection vidéo sur les résultats, évolutions, et statistiques.

Il rappelle :

que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées par le biais du Compte Administratif.

Le Compte Administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

	Réalizations Commune	Réalizations CCAS
	CA 2014	CA 2014
Section Fonctionnement		
Dépenses	608 440,56 €	136,00 €
Recettes	732 959,99 €	430,00 €
Excédent	124 519,43 €	294,00 €
Section Investissement		
Dépenses	131 255,57 €	Néant
Recettes	86 261,94 €	
Déficit	44 993,63 €	
Report de l'Ex. N-1 :		
Fonctionnement Recettes	44 437,47 €	3 924,39 €
Investissement Recettes	23 675,32 €	Néant
Résultat de clôture Ex. 2014 :		
Fonctionnement	168 956,90 €	4 218,39 €
Investissement	- 21 318,31 €	Néant
Détail des Restes à Réaliser Invest.		
Dépenses engagées non mandatées	4 651,03 €) à reporter au BP 2015
Titres restant à émettre	12 904,00 €) à reporter au BP 2015

La Commune de St-Jean clôture l'exercice 2014 avec un excédent total de 168 956,90 € .

L'objectif de la Commune : pas d'investissement important cette année, nous rentrons dans un cycle de restructuration des finances qui doit nous permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement ;
- Assurer une qualité de service toujours plus grande à un coût maîtrisé et programmé.
- Dégager les conditions de réalisation d'une capacité d'auto-financement suffisante ;
- Préparer les conditions économiques des futurs investissements.
- Mis en « réserves » de quoi faire face à nos engagements (charge des emprunts) ;
- Intégration de 2 personnels en contrat CAE à durée déterminée et non remplacement d'une agent titulaire qui est partie à la retraite.

Monsieur Christophe GUIL demande au Conseil Municipal s'il y a des questions avant de procéder au vote du C.A. 2014 Commune et CCAS.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 14 voix Pour. Le Compte Administratif 2014 Commune et CCAS ont été adoptés.

M. le Maire rejoint l'assistance et remercie les élus de leur compétence et pour avoir voté le C.A. 2014 Commune et CCAS.

Délibérations n°12 et 13/2015.

3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DU PERCEPTEUR :

Monsieur Christophe GUIL, indique que le Compte de Gestion 2014 Commune et CCAS du Percepteur, correspond exactement aux centimes près au Compte Administratif 2014 Commune et CCAS.

Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation semblable à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

- **CCAS** : Résultat de clôture section de Fonctionnement au 002 : 4 218,39 €, pas de section d'Investissement.
Le compte de gestion 2014 du CCAS présente un résultat de clôture excédentaire.

- **COMMUNE** : Résultat de clôture section Fonctionnement : 168 956,90 €
Résultat de clôture section Investissement : - 21 318,31 €
Solde positif 147 638,59 €

Le compte de gestion 2014 de la Commune présente un résultat de clôture excédentaire.

Le compte de gestion est soumis au vote à l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance

des deux documents compte administratif et compte de gestion.

Monsieur Christophe GUIL procède au vote du Compte de Gestion 2014 Commune et CCAS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 15 voix Pour.

Le Compte de Gestion 2014 Commune et CCAS ont été adoptés à l'unanimité.

Délibérations 15 et 16/2015 + les comptes de gestion

4 – AFFECTATION DU RESULTAT :

Monsieur Christophe GUIL propose d'affecter les résultats 2014 de la façon suivante :

L'excédent financement solde+solde RAR donne un montant de – 13 065,34 €.

Il est opportun d'affecter au compte 1068 la somme de 13 065,34 € afin d'épurer le déficit.

De plus afin de préparer les années suivantes, nous affectons la somme de 104 300 € supplémentaires soit un total de 117 365,34 €.

- en recettes d'investissement au compte 1068 : 117 365,34 € (titre à faire en fin d'année) ;

- en recettes de Fonctionnement au chapitre 002 : inscription de 51 591,56 € (excédent ordinaire reporté).

Les résultats peuvent donc être affectés au 1068 et au 002, ils permettront de faire un virement à la section d'investissement afin d'anticiper les investissements futurs.

Monsieur le Maire prend la parole et demande au Conseil Municipal de voter pour ces affectations proposées ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 15 voix Pour.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont associées à la présentation des résultats 2014, notamment Monsieur Christophe GUIL qui a élaboré avec rigueur et transparence les résultats 2014 ; un support papier a été distribué à tous les élus avec des graphiques d'évolution par rapport aux années précédentes depuis 2006, la structure des emprunts et l'évolution de la dette.

Délibérations n°17 et n°18/2015.

5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015 - TH-TF BATI- TF NON BATI :

Depuis 2011, les taux d'imposition sont inchangés dans la Commune. Durant cette même période 2011/2015 l'inflation cumulée est de 5,8 % (source INSEE). Cela engendre des tensions importantes sur la trésorerie de la Commune et nécessite une maîtrise chaque année plus grande des dépenses.

A cette inflation, il convient de rajouter la baisse des dotations de l'Etat qui pour notre Commune malgré l'augmentation de la population représente 6 700 €. La population augmente et les dotations diminuent d'année en année.

Dans ce contexte et au regard de nos objectifs, il convient d'ajuster nos taux à ces conditions nouvelles.

Après le travail de la commission des finances, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de voter l'augmentation des taux d'imposition 2015 – Taxe d'Habitation – Taxe Foncière Bâti – Taxe Foncière non Bâti – à inscrire au Budget Primitif 2015 en raison de la conjoncture actuelle. Au regard de nos objectifs, il est nécessaire d'ajuster nos taux, il propose d'augmenter les 3 Taux d'imposition :

- Taxe d'Habitation	13,56 %
- Taxe Foncière Bâti	17,59 %
- Taxe Foncière non Bâti	70,02 %

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 15 voix Pour : NOURY-ALMERGE-BENAOUDIA-BRIKI-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-JACQUET-LESIMPLE-MATRION-MONTERRAT-MOOGIN-PERINEAU-POLIT-XANCHO-

ACCEPTE d'augmenter les 3 Taux d'imposition 2015 : Taxe d'Habitation – Taxe Foncière Bâti – Taxe Foncière non Bâti -

DECIDE DE VOTER les 3 Taux d'imposition 2015 indiqués ci-dessus pour inscription au Budget Primitif 2015.

Délibération n°14/2015 + fiche n°1259.

6 – TARIFS LOCATIONS DES SALLES ET VALIDATION DES CONTRATS DE LOCATION DES SALLES :

Monsieur Frédéric CARVALHAIS, chargé du dossier des locations de salle, explique que pour une meilleure gestion des locations de salle, il a été établi un règlement intérieur avec les conditions de réservation et d'utilisation ainsi qu'un contrat de location qui sera à remplir par le pétitionnaire. Une attestation d'assurance sera réclamée à l'utilisateur.

Quatre salles seront mises en location : Salle Marcel Cazeilles, Salle Jean PEITABI, Salle Jordi Barre et l'espace buvette. Les tarifs seront revus à la hausse surtout pour la salle Marcel Cazeilles.

Gratuité pour l'école Georges Riéra et pour les associations du village

Une pré-réservation sera disponible en ligne sur le site de la commune et un chèque d'arrhes sera réclamé pour la réservation de la salle.

A chaque location, un agent ou un élu effectuera l'état des lieux (Entrée – Sortie) pour chaque utilisation.

Un guide d'utilisation pour chaque salle à louer, sera mis à la disposition de la population au secrétariat de Mairie.

M. le Maire félicite M. Frédéric CARVALHAIS pour l'excellent travail accompli sur ce dossier.

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE ET CCAS :

Monsieur le Maire indique que tous les résultats 2014 et les données que vient de présenter M. Christophe GUIL, ont permis de préparer avec rigueur et transparence le Budget Primitif 2015.

Rappel : Le Budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale, il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises au-cours de l'année.

Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. C'est un acte de prévision : il constitue un programme financier évalué avec des recettes à encaisser et des dépenses à mandater. Il est aussi un acte d'autorisation et un acte juridique par lequel le Maire – organe exécutif de la Commune – est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

- **Le Budget Primitif** répercute les prévisions de recettes et de dépenses pour une année en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **Le Budget, une fois voté**, permet aussi au Maire d'engager les dépenses, mais dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues. Il faut noter que le budget primitif est le seul qui lève l'impôt. Il doit être voté en équilibre. Il permet de gérer les 2 sections : fonctionnement et investissement, il prévoit l'avenir au travers des dépenses et des recettes prévisionnelles.

Monsieur Christophe GUIL, expose les grandes lignes budgétaires du budget 2015, qui ont été préparées en détail en commission des finances.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes :

Les recettes de fonctionnement de la Commune doivent permettre de couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement mais aussi de dégager un excédent qui permettra d'abonder la section d'investissement en recettes.

Nos recettes sont pour ce qui est des dotations, au niveau de la population telle que recensée lors du dernier recensement partiel. Les chiffres du recensement de 2014 seront pris en compte par les services de l'Etat en 2017.

Nos principales recettes sont :

* Les impôts et taxes : **404 289 €**

* Les dotations et subventions : **244 005 €**

* Les ventes de produits et prestations de services (y compris le reversement de la Communauté de Communes pour un montant de 77 500 €) : **93 910 €**

* L'excédent reporté : **51 591,56 €**

b) Les Dépenses :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un des enjeux fort du budget. En effet, elle conditionne notre capacité à dégager une capacité d'autofinancement. De nombreux postes ont été revus à la baisse, l'objectif étant de poursuivre une égale qualité de service à un coût plus faible.

Il indique que les indemnités des élus ne seront pas revalorisées pour 2015 alors que la population a augmenté.

Sont principalement concernées :

* Les charges à caractère général (le train de vie de la Commune)

* Les charges de personnel

Nos principales dépenses sont :

* Les charges de personnel et frais assimilés : 287 117 € (35,82%) soit – 7 %

* Les charges à caractère général : 167 410 € (20,89%) soit – 3 %

* Les autres charges de gestion courantes : 69 210 € (8,64%) soit – 2 %

* Le virement à la section d'investissement : 224 200,58 € (27,97%) soit 50 %

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

c) Les recettes :

Les recettes d'investissement permettent de financer les emprunts réalisés et de réaliser de nouveaux investissements.

Pour 2015, la phase d'investissement étant terminée sur les grands projets, il n'est pas inscrit de nouvel emprunt.

Toutefois, il convient de préparer les projets futurs en :

- Assurant la CAF nette, c'est-à-dire après paiement du capital de la dette.

- En dégagant un excédent qui capitalisé permettra le financement de ces mêmes projets tels que la rénovation du gymnase.

Les principales recettes d'investissement sont :

* Le virement de la section de fonctionnement (autofinancement brut+net).

* Les dotations et fonds divers (virement au cpte 1068 c'est-à-dire nos réserves de 117 365 €).

d) Les dépenses :

Au cours de cette période de transition, il convient de préparer l'avenir tout en assurant les travaux et investissements courants.

Pour l'année 2015, les choix suivants expliquent les dépenses d'investissement :

* Mise en réserve des emprunts 2016.

* Assurer le paiement du capital des emprunts.

- * Réaliser les travaux d'entretien dans les quartiers du village (complément de clôture, espace sportif....).
- * Finaliser la sécurisation des voiries.
- * Réaliser les travaux d'entretien des bâtiments communaux (volets de l'école....).

PROPOSITIONS DU BP 2015 COMMUNE :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Le Budget Primitif 2015 a été élaboré de la façon suivante :

	DEPENSES
011 Charges à caractère général.....	167 410,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés.....	287 117,00 €
014 Atténuations de Produits.....	3 021,00 €
022 Dépenses imprévues.....	5 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement.....	224 200,58 €
65 Autres charges de gestion courante.....	69 210,00 €
66 Charges financières.....	45 500,00 €
Total.....	801 458,58 €

	RECETTES
002 Excédent ordinaire reporté.....	51 591,56 €
70 Produits des services, du domaine et ventes div.....	93 910,00 €
73 Impôts et Taxes.....	404 289,00 €
74 Dotations, subvent. et Participations.....	244 005,00 €
75 Autres produits de gestion courante.....	7 652,00 €
76 Produits financiers.....	11,02 €
Total.....	801 458,58 €

PROPOSITIONS DU BP 2015 COMMUNE :

SECTION INVESTISSEMENT :

Le Budget Primitif 2015 a été élaboré de la façon suivante :

	DEPENSES
001 Déficit reporté.....	21 318,31 €
16 Emprunts et dettes assimilés.....	85 963,00 €
204 Subventions d'équipement versées.....	25 000,00 €
21 Immobilisations corporelles.....	14 350,00 €
23 Immobilisations en-cours.....	9 000,00 €
Total hors RAR	155 631,31 €
RAR.....	4 651,03 €
Section globale BP+RAR.....	160 282,34 €

	RECETTES
021 Virement de la section de fonctionnement.....	224 200,58 €
10 Dotations, fonds divers et réserves.....	131 225,34 €
13 Subventions d'investissement.....	7 000,00 €
Total hors RAR.....	362 425,92 €
RAR.....	12 904,00 €
Section globale BP+RAR.....	375 329,92 €

On peut constater que la section investissement recettes est en sur-équilibre par rapport aux dépenses. C'est le choix du Conseil Municipal.

- PROPOSITION DU BP 2015 DU CCAS :

M. Christophe GUIL présente le Budget Primitif 2015 du CCAS :

Dépenses de Fonctionnement :

011 Charges à caractère général.....	1 848,39 €
65 Autres charges de gestion courante.....	3 000,00 €
Total Dépenses.....	4 848,39 €

Recettes de Fonctionnement :

002 Résultat reporté.....	4 218,39 €
70 Produits des services, du domaine et ventes div.....	430,00 €
77 Produits exceptionnels.....	200,00 €
Total Recettes.....	4 848,39 €

Il indique que le Budget du CCAS fonctionne essentiellement en recettes avec :

- Les concessions du cimetière ;
- Les remboursements de prestations réalisées ;

Au niveau des dépenses :

- Frais télé-alarme.
- Les secours d'urgence (bon alimentaire, charge d'électricité ou frais cantine) pour les personnes en difficulté.

Monsieur le Maire remercie M. GUIL Christophe pour l'élaboration du Budget Primitif 2015 de la Commune et de CCAS pour la présentation parfaitement maîtrisée et pour sa compétence dans ce domaine.

Il remercie également M. FOURCADE Stéphane, qui s'est chargé principalement des dossiers des emprunts.

Il remercie Madame la secrétaire de Mairie pour tout son travail de coordination.

Il procède au vote du BP 2015 Commune et CCAS : 15 voix Pour.

Le Budget Primitif 2015 Commune et CCAS ont été adoptés à l'unanimité, les budgets seront envoyés en 3 exemplaires ainsi que toutes les délibérations à la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

8 – DELIBERATION : PASSAGE DANS LE DOMAINE COMMUNAL DU BASSIN DE RETENTION D'EAU DU LOTISSEMENT LE MONTEREY :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer pour transférer dans le domaine public le bassin de rétention d'eau du Lotissement Le Monterey parcelle cadastrée section B n°298 lieu-dit « La Cabane » d'une superficie de 1 351 m2, appartenant à M. et Mme MAQUEDA José, lotisseur, domiciliés 22 Bis Avenue des Jardins 66240 ST ESTEVE, dont les travaux ont été effectués par le lotisseur pour mise en conformité de l'écoulement des eaux pluviales.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix Pour : NOURY-ALMERGE-BENAOUDIA-BRIKI-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-JACQUET-LESIMPLE-MATRION-MONTERRAT-MOOGIN-PERINEAU-POLIT-XANCHO.

ACCEPTE de transférer dans le domaine public le bassin de rétention d'eau du Lotissement Le Monterey, parcelle cadastrée section B n°298 lieu-dit « La Cabane » d'une superficie de 1 351 m2, appartenant à M. et Mme MAQUEDA José, domiciliés 22, Bis Avenue des Jardins 66240 ST ESTEVE dont les travaux ont été effectués par le lotisseur pour mise en conformité de l'écoulement des eaux pluviales.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié chez Maître RIOLS-POUS-PUJULA-LLAUZE, Notaires associés, 10, Boulevard Jean Moulin à Céret, avec M. Mme MAQUEDA José.

S'ENGAGE à transmettre la délibération au Lotisseur M. et Mme MAQUEDA José, et à M. le Président de la Communauté de Communes des Aspres, service instructeur des actes de l'urbanisme, de la Commune.

Délibération n°10/2015.

9 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/02/2015 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le compte rendu de la Communauté de Communes des Aspres du conseil communautaire du 26/02/2015 a été distribué à tous les élus, il demande s'il y a des questions.

Puis les élus ont reçu l'envoi d'un fichier assez « lourd » contenant 104 pages ; concernant le rapport d'activité de 2014 de la Communauté de Communes des Aspres, qui retrace bien son fonctionnement et ses compétences.

M. Stéphane FOURCADE indique qu'une erreur a été effectuée sur ce rapport : chiffre inversé de la population de Ste colombe/St-Jean-Lasseille.

Monsieur le Maire le signalera auprès de la Direction de la Communauté de Communes des Aspres.

10 – SYDEEL66 : DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (RODP) POUR 2015 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

-de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune de **1 144 habitants** issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 ;

-de fixer le montant de la **redevance de 197,00 €** pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 28,60 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 15 voix Pour : NOURY-ALMERGE-BENAOUDIA-BRIKI-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-JACQUET-LESIMPLE-MATRION-MONTERRAT-MOOGIN-PERINEAU-POLIT-XANCHO.

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Délibération n°11/2015.

11 – DIVERS :

- Association Tir à l'Arc : Rencontre départementale Dimanche 12 Avril 2015 à la salle Jean Peitabi avec remise des médailles et repas prévu à la salle Marcel Cazeilles.

Séance levée à 21h30.

Les membres présents,

Le Maire,



Handwritten signatures of the council members and the mayor in various colors (black, blue, red) over the document.